



ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1.000 habitants



CE QUI CHANGE POUR VOTRE COMMUNE

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire.

Chaque liste doit respecter la parité avec une alternance de candidats homme-femme sur la totalité de la liste.



CE QUI CHANGE POUR LES ELECTEURS LORS DU VOTE

Il est désormais INTERDIT sur le bulletin de :

- rayer des noms
- ajouter des noms : pas de panachage
- modifier l'ordre des candidats

ATTENTION : si ces règles ne sont pas respectées, le bulletin sera alors considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé !

